

DEMANDE DE PASS DÉCHETS - PARTICULIERS

FORMULAIRE À REMETTRE EN DÉCHÈTERIE OU AU SMETOM
AVEC LA COPIE D'UN **JUSTIFICATIF DE DOMICILE** ET D'UNE **PIÈCE D'IDENTITÉ**

 Liste des documents acceptés : voir verso de ce formulaire.



Merci de remplir tous les champs lisiblement, en lettres majuscules

Nom Prénom

Nom du (de la) conjoint(e) Prénom

Nombre de personnes au foyer Nom de l'ancien(ne) occupant(e)

Adresse : n° rue

Si appartement ou maison dans une cour commune, précisez n° appartement et/ou n° étage et/ou droite, gauche

Code postal Hameau

Commune

Votre Pass Déchets est attribué à une adresse donnée.

En cas de déménagement, merci de fournir un dossier complet pour réattribuer le PASS à votre nouvelle adresse.

Téléphone :

Adresse email :

MOTIF DE LA DEMANDE

- 1^{ère} demande à cette adresse et je n'ai jamais eu de PASS Déchets
- 1^{ère} demande à cette adresse et j'ai déjà un PASS Déchets n°
affecté à mon ancienne adresse n° rue
commune
- Demande de renouvellement à une même adresse : PASS Déchets perdu ou détérioré. Coût : 6€ (gratuit en cas de vol sur présentation du dépôt de plainte)
- Le SMETOM ou la déchèterie m'a demandé de changer mon ancienne carte

Date :

CADRE RÉSERVÉ AU SMETOM (ne pas remplir)

- n° du pass :
- remis en mains-propres le / /
 - envoyé par courrier le / /
 - réglé le / /

plus d'informations
au verso



Accès valable 2 mois sur présentation de ce coupon.

Si votre dossier est complet, vous recevrez votre PASS Déchets par courrier.

SMETOM
VALLÉE DU LOING

DOCUMENTS ACCEPTÉS

- **Pièce d'identité** : carte d'identité, passeport, permis de conduire (recto ou première page)
- **Justificatif de domicile** : facture d'eau, gaz, électricité, internet, téléphone fixe de moins de 3 mois ou échéancier de l'année en cours.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

A consulter en déchèterie ou ligne sur smetomvalleeduloing.fr

EXTRAITS

«La déchèterie est avant tout un lieu de tri des déchets, de stockage provisoire et de transit vers des filières de traitement et de valorisation adaptées à leur nature et conformes aux prescriptions réglementaires. La liste des déchets acceptés peut évoluer en fonction de nouvelles filières qui peuvent être mises en place.»

«Les déchèteries de Saint-Pierre-lès-Nemours et Château-Landon sont ouvertes aux professionnels sous certaines conditions et ils doivent s'acquitter d'une redevance.»

«A titre dérogatoire et exceptionnel, un usager « particulier » empruntant un véhicule professionnel pourra accéder en déchèterie avec un Pass Déchets « particulier ». Ce dernier devra toutefois en avoir informé les services du SMETOM au préalable, minimum 48h avant le dépôt, afin que ces derniers puissent lui délivrer une autorisation de passage.»

«Le dépôt maximum autorisé par les usagers est strictement limité en volume à 2 m³ par catégorie de déchets déposés en benne et par semaine. Pour les autres déchets, les quantités seront limitées à la consommation normale d'un ménage pour chaque catégorie de déchets.»

«En cas d'apports importants (déménagement, élagage de jardin, travaux de bricolage...), les usagers doivent au préalable demander une autorisation auprès du SMETOM. La demande se fera au moins 48h à l'avance (au plus tard le jeudi pour un dépôt le lundi). Si l'autorisation est accordée, elle pourra être soumise à conditions (étaler le dépôt sur plusieurs jours, venir à la déchèterie de Saint-Pierre-lès-Nemours).»

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées et traitées par le SMETOM, en sa qualité de responsable de traitement, pour vous permettre de récupérer le « PASS SMETOM », et assurer la gestion et la sécurité des accès aux déchetteries. La base légale de ce traitement est l'exécution contractuelle.

Vos données sont conservées pendant toute la durée pendant laquelle vous êtes lié au SMETOM.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" et au RGPD (Règlement général sur la protection des données), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier, demander leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime (l'opposition au traitement entraînera l'impossibilité d'accéder aux déchetteries), en contactant communication@smetomvalleeduloing.fr.

Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse <https://www.cnil.fr/plaintes>.

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Saint-Pierre-lès-Nemours | 01 64 28 16 44
Lundi à samedi : 9h - 12h / 14h - 18h
Dimanche et férié* : 9h - 13h

Château-Landon | 01 64 78 00 36
Lundi à samedi : 9h - 12h / 14h - 18h
Dimanche et férié* : 9h - 13h

Chaintreaux | 01 64 28 81 23
Mardi, jeudi, samedi : 9h - 12h / 14h - 18h
Dimanche et férié* : 9h - 13h

La Chapelle-la-Reine | 01 60 74 76 89
Lundi, mercredi, vendredi, samedi : 9h - 12h / 14h - 18h
Dimanche et férié* : 9h - 13h

* sauf 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 25 décembre : les déchèteries sont fermées.

Pour Chaintreaux et La Chapelle-la-Reine, la déchèterie sera ouverte si le jour férié est un jour habituel d'ouverture.

**Ce coupon est réservé aux particuliers.
Il permet l'accès aux 4 déchèteries.**

Dépôt autorisé : 2m³ maximum par catégorie de déchets allant en benne, par semaine. Pour les autres déchets, les quantités sont limitées à la consommation normale d'un ménage pour chaque catégorie de déchets.

SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLÈVEMENT ET LE
TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
SMETOM de la Vallée du Loing
13 rue des Etangs, ZA du Port
77140 Saint-Pierre-lès-Nemours
Tél. : 01 64 29 35 63
communication@smetomvalleeduloing.fr
www.smetomvalleeduloing.fr



@smetom.vdl